

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale FIS V 300 T

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes mortier composite

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Information sur l'entreprise SFS unimarket AG – Werkzeuge  
Nefenstrasse 30  
CH-9435 Heerbrugg  
Téléphone : +41 41 209 65 00  
Fax : +41 41 209 65 65  
Courriel : info@sfsunimarket.biz  
Internet : www.sfsunimarket.biz

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 51 51 / Numéro national d' urgence 145

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 (CE) N° 1272/2008

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogramme de danger



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

diméthacrylate de tétraméthylène , ciment Portland , produits chimiques , méthacrylate de 2-hydroxypropyle , peroxyde de dibenzoyl

Valeurs H

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Valeurs P

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3 Autres dangers**

Risque pour la santé

Aucun à notre connaissance.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

Aucun à notre connaissance.

Indication de danger

Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger

Aucun à notre connaissance.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Composants dangereux**

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
diméthacrylate de tétraméthylène	No. CAS : 2082-81-7 No.-CE : 218-218-1 No. REACH : 01-2119967415-30	Skin Sens. 1; H317	10.0 - 25.0 pds %
ciment Portland, produits chimiques	No. CAS : 65997-15-1 No.-CE : 266-043-4 No. REACH : Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Skin Irrit. 2;H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3;H335	10.0 - 25.0 pds %
méthacrylate de 2-hydroxypropyle	No. CAS : 27813-02-1 No.-CE : 248-666-3 No. REACH : 01-2119490226-37	Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319	2.5 - 10.0 pds %
peroxyde de dibenzoyl	No. CAS : 94-36-0 No.-CE : 202-327-6 No.-Index : 617-008-00-0 No. REACH : 01-2119511472-50	Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	< 2.5 pds %

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.



### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre 8/13

### 6.5 Indications complémentaires

Autres données

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Néant dans des conditions normales de traitement.

Attention: Lors de l'usage à l'état durci produit poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales requises.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker conformément à la réglementation locale.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant les stockages en commun Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Classe de stockage (Allemagne) 10-13 (TRGS 510)

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) mortier composite  
Indications détaillées: voir notice technique.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### ciment Portland, produits chimiques

Suisse

Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Source
5e	S	100

Source : 100 - 100

#### peroxyde de dibenzoyl

Suisse

Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Durée	Remarque	Source
5e	5e	15 min	NIOSHs. Anhang 1.3.5.	100

Source : 100 - 100

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matière appropriée : caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile

Matière non-appropriée : Gants jetables en PVC

Epaisseur de la matière : accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation

Temps de pénétration : accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation

Remarque : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Substance de référence : Remplacer en cas d'usure.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Porter un équipement de protection adéquat.

Notent :

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte
Couleur	gris
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	donnée non disponible
Point d'éclair [°C]	> 100
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m <sup>2</sup> )]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure :	non déterminé
Valeur limite supérieure :	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,7 - 1,9
Température :	20 °C

Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité [g/l]	non déterminé
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	90 – 150
Température :	20 °C
propriétés explosives	Non-explosif
Risque d'explosion.	Non-explosif
Propriétés comburantes	Non

## 9.2 Autres informations

Densité relative de vapeur (air=1)	non déterminé
------------------------------------	---------------

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

### 10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Pas de décomposition en utilisation conforme.
---------------------	---

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Non applicable.
-------------------	-----------------

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition en utilisation conforme.
-------------------------------------	---

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Composants dangereux****Tetramethylen dimethacrylate**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source : 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 3000	DL50	lapin	100

Source : 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 - 100

Sensibilisation                      Produit sensibilisant par contact avec la peau

Effets cancérogènes                aucun effets cancérogènes

Mutagénèse                            Non applicable.

Toxicité pour la reproduction    Non applicable.

Effet caustique                        aucun Corrosion

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	aucun	100

Source : 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	aucun	100

Source : 100 - 100

**ciment Portland, produits chimiques**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Remarque	Source
> 2000	DL50	Référence bibliographique	100

Source : 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	lapin	Limit test 2000 mg/kg	100

Source : 100 - 100



Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
> 5	CL50	rat	Essai limite 5 g/m <sup>3</sup>	100

Source : 100 – 100

Sensibilisation                      Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets cancérogènes                Non applicable.

Mutagénèse                          Non applicable.

Toxicité pour la reproduction    Non applicable.

Effet caustique                      Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	Irritant pour les voies respiratoires. (poussières)	100

Source : 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source : 100 – 100

### méthacrylate de 2-hydroxypropyle

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	rat	OCDE 401 Limit Test.	100

Source : 100 – 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	lapin	100

Source : 100 – 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – 100

Sensibilisation                      Produit sensibilisant par contact avec la peau

Effets cancérogènes                Non applicable.

Mutagénèse                          Non applicable.

Toxicité pour la reproduction    Non applicable.

Effet caustique                      aucun Corrosion

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source : 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source : 100 – 100

**peroxyde de dibenzoyl**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	rat	100

Source : 100 – 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
24300	CL50	rat	(poussières)	100

Source : 100 – 100

Irritation primaire cutanée

Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Irritation oculaire

Irritant pour les yeux.

**11.2 Indications complémentaires**

Autres données (chapitre 11.)

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants dangereux****Tetramethylen dimethacrylate**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
32,5	CL50	DIN 38412	48 h	100

Source : 100 – 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Source
9,79	EC50	Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)	OCDE Ligne directrice 201	100

Source : 100 – 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Source
7,51	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 211	100

Source : 100 – 100

Biodégradabilité

Facilement biodégradable.

**ciment Portland, produits chimiques**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	CL50	100

Source : 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 100	CL50	Daphnia magna	100

Source : 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	EC50	100

Source : 100 - 100

Biodégradabilité Non applicable. (inorganique)

**méthacrylate de 2-hydroxypropyle**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
493	CL50	Leuciscus idus(Ide)	DIN 38412	48 h	100

Source : 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 130	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source : 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
345	EC50	Selenastrum capricornutum	72 h	OCDE Ligne directrice 201	100

Source : 100 - 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
24,1	NOEC	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source : 100 - 100

Biodégradabilité Facilement biodégradable.

**peroxyde de dibenzoyl**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
0,06	CL50	96 h	100

Source : 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
0,11	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source : 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
0,06	EC50	72 h	100

Source : 100 - 100

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Élimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité

Mobilité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Le produit lui-même n'a pas été testé.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Vider les restes.

Code des déchets

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
 Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
 Produit (Mortier et Durcisseur)  
 200127 – peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses  
 080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
 matériau durci et cartouches complètement pressés  
 200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		Non dangerous good	Non dangerous good
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Sources de danger	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

**14.8 Indications complémentaires**

Autres données (chapitre 14.) Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADNR, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive Decopaint Exempt

Substance dangereuse et cancé- non  
rigène selon l'annexe II au dé-  
cret allemand sur les matières  
dangereuses GefStoffVClasse de danger pour les eaux 1  
(WGK) RFA

Autres réglementations Non applicable.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations**Teneur en taux de H H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.Énoncé des classes de risque Skin Irrit.: Irritation cutanée  
Eye Dam.: Lésions oculaires graves  
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.  
Eye Irrit.: Irritation oculaire  
Org. Perox.: Peroxyde organique  
Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatiqueclassification de mélanges et  
méthode d'évaluation utili-  
sée selon l'ordonnance (CE) N°  
1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Dam. 1; H318	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.